

Achille et Narcisse, deux de nos amis nos ennemis, étaient l'autre soir, chez T. On parlait de "L'Observateur—ou ne parle-t-on pas de ce diable de petit papier !—

—Que pensez-vous du... demanda au convive, Narcisse, en nommant une feuille de chou dont le titre rappelle tout ce qu'il y a de plus vil et de plus stupide.

—Je crois, reprit l'interpellé, que ce chiffon est barbouillé par des enfants, des bandits ou de fous.

—C'est aussi notre opinion.

Et dire que ces deux gaillards Achille et Narcisse, font partie de ces "enfants, de ces bandits ou de ces fous !"

Il faut avouer qu'ils jouent admirablement bien la rôle d'hypocrite ! D'ail leurs, c'est naturel : comme leurs complices, ils rougissent d'avouer qu'ils font métier d'insulter les femmes par d'infâmes écrits.

Continuez gentilhommes, miliciens, nous saurons bien vous rejoindre et vous réduire au silence. Vous ne connaissez pas encore ce que nous pouvons faire pour vous et vos associés ! Un peu de patience, et vous aurez de nos nouvelles.

Ceux, plus haut placés, qui vous inspirent, auront, même, la préférence.

A bon entendeur salut.

### EXTRAITS POUR RIRE.

Parfois quelques lecteurs se plaignent de ne pas voir, "L'Observateur" orné d'une page de "naissances," de "mariages," ou de décès comme les grands carrés. On devrait se rappeler que "L'Observateur" n'est pas une feuille à nouvelles mais un journal critique. Cependant l'annonce de mariage que nous publions plus bas est si étrange et si cocasse que nous n'hésitons pas à la publier comme "extrait pour rire."

Nous extrayons de "L'Ordre" ce modèle d'annonce. Voyez plutôt :

"A Saint-Charles-Borrommé, district de Joliet, le 18 ult., par le Révd. Mess. A. Manseau, vicaire général, Alexandre La Tour, écr., Sieur de Forget, fils de P. La Tour, écr., Sieur de Forget, Capitaine, Milices de Sainte-Elizabeth, héros médaillé de Chateauguay, à demoiselle M. E. Guibault, nièce de feus les Révds. Mes. Marsereau, Carpentier, Germain et Marcoux, et de Ant-Duteau, écr., Sieur de Grand-Pré, Capitaine, Milices de Berthier, alliée aux illustres familles de Niverville, de Montarville, de Boucheville de la Bruère, de la Perrière, de La Terrière, de Labroquerie etc., fille de Eusèbe Guibault, écr., Conseiller municipal de Saint-Charles Borrommé et petite fille des feus J. Bte. Guibault, écr., Capitaine, Milices Berthier, de J. Bte. Brisset, écr., Sieur du Pads, et H. D. comte de Grand-Pré, marchand de la cité de Québec, Seigneur primitif et co-Seigneur de l'Île-du-Pads et autres lieux.

Voici une autre nouvelle rédigée un peu plus brièvement que la précédente mais qui n'est pas, non plus sans grotesque originalité :

—A Saint Laurent, le 30 octobre, Sa. Grandeur Mgr. Larocque, évêque de Cydonia, a conféré l'ordre de la prétrise à monsieur Alphonse Tassé, frère de monsieur le supérieur et de monsieur le directeur du Collège de Sainte-Thérèse, neveu de monsieur Jos Aubry. Docteur en théologie, de monsieur Aubry, curé de l'Isle Perrot et de monsieur Léon Aubry, curé de Saint-Léon, diocèse de Trois-Rivières.

—As-tu étudié l'histoire sainte, mon enfant ? — Oui, monsieur. — C'est bien ; maintenant, connais-tu l'histoire de la création ? — Oui, monsieur : je sais que c'est Dieu qui a tout créé. — C'est bien ; mais sais-tu pourquoi Adam et Eve ont été chassés du Paradis Terrestre ? — Oui, monsieur. — Dis-moi pourquoi. — Parcequ'ils ne payaient pas leur loyer, monsieur.

CALENDRIERS.—Dans un bal, un jeune homme invitait une dame pour la prochaine danse. — J'en ai déjà dansé dix-neuf lui dit elle. — Hélas ! reprit-il, j'espérais en vingt "en vain." (La Guêpe.)

—Un juge dit à deux membres du barreau qui s'écartaient de leur sujet : — Messieurs, on vous appelle avocats, parce que vous devez penser "à vos cas." (La Guêpe.)

EST-CE VRAIMENT AINSI ? — L'on dit qu'un grand libertin fut un excellent mari d'après le principe, nous supposons, qu'un grand ivrogne fait le meilleur prédicateur de la Tempérance. (La Guêpe.)

DEUX CHOSES INCOMPATIBLES.—Cultiver une moustache et manger de la soupe au vermicelli. (La Guêpe.)

### NOUVELLES D'EUROPE.



Le départ du "Great Eastern" est différé indéfiniment. Il n'aura probablement pas lieu cette année.

L'Espagne est mécontente des conditions offertes par le Maroc, et l'on croit la guerre imminente entre ces deux pouvoirs.

Le gouvernement de la Sardaigne a publié un décret pour un emprunt de 100 millions de francs.

Voici les principaux points du traité de paix signé entre les plénipotentiaires, mais non encore ratifié par les deux gouvernements. Ces renseignements sont fournis par une dépêche télégraphique transmise de Zurich c. date du 18 octobre :

"L'Autriche abandonne la Lombardie à l'exception de Mantoue et de Peschiera,

à la France qui la transporte au Piémont. Le Piémont paiera à l'Autriche 40 millions de florins et sera responsable des trois-cinquièmes de la dette du royaume Lombard-Vénitien, faisant en tout 250 millions de francs à la charge de la Sardaigne. Les deux puissances contractantes uniront leurs efforts, afin d'obtenir du Pape une réforme dans l'administration de son gouvernement.

"La question des droits des ducs de Toscane, Modène et Parme est réservée aux deux empereurs, qui aideront de tout leur pouvoir à la formation d'une confédération de tous les Etats d'Italie. La Vénétie formera partie de la confédération, sous la domination de l'Autriche. Les ratifications seront échangées à Zurich sous quinze jours.

Le Times et le Herald s'opposent tous deux à ce que l'Angleterre fasse partie d'aucun Congrès Européen relatif aux affaires d'Italie.

Le "Post" dans un autre article, regarde les complications italiennes comme très-sérieuses, et selon lui la position de Napoléon est extrêmement embarrassante. Celui-ci a entrepris de protéger le gouvernement du Pape, et de plus la liberté italienne, pendant que le pouvoir du Pape et la liberté italienne sont en guerre ouverte. Il est presque certain que les troupes du Pape vont attaquer la Romagne. Il est de même certain qu'à la première menace d'une intervention armée dans les duchés, les troupes de Garibaldi détruiront sur leur passage tous les vestiges du gouvernement du Pape. Sous ces circonstances, on peut prédire l'intervention de l'Autriche. Quel rôle jouera alors la France, et que deviendra la question romaine ?

### CONSEIL DE VILLE.

28 octobre 1859.

Résolu, —1o "Que les deux tiers du revenu soient mis à part et forment un fonds spécial sous le nom de fonds des intérêts tel qu'existant en ce moment, et que ce fonds serve au paiement des intérêts et du fonds d'amortissement.

2o "Qu'aussitôt que possible après le mois de janvier prochain, et avant le premier mars aussi prochain le comité des Finances offre en vente par encan public, les lots de terre appartenant à la Corporation et dont elle n'a pas besoin ; et ce à telles conditions que le Conseil pourra ordonner avant la dite époque, sur la suggestion du comité des finances ; le produit de la vente devant former partie du fonds d'amortissement de la dette et être employé le plus tôt possible au rachat d'un égal montant de cette dette."

Résolu, — "Que le comité de l'Aqueduc soit autorisé à élever le prix de l'eau, des bains publics, au taux qu'il jugera équi-